

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FICA-SERVICES. CGV

INFORMATIONS GENERALES

Toutes nos formations sont adaptables aux handicaps. Pour toutes personnes en situation d'handicap et nécessitant d'une adaptation, merci de nous contacter en cliquant [ICI](#).
Nous trouverons, ensemble et/ou, avec nos partenaires la solution adaptée à vos besoins.

Contact

CASAL Philippe Tel : 06.15.16.90.23 E-mail : philippe@ficaservices.com

- Sommaire

Article 1. Présentation	1
Article 2. Objet	1
Article 3. Modalités d'inscription et paiement des services	1
Article 4. Convocation aux formations	2
Article 5. Absence, Report, Annulation	2
Article 6. Report et annulation de Fica-Services	2
Article 7. Tarifs	2
Article 8. Conditions de Paiement	3
Article 9. Conditions de Paiement personne physique	3
Article 10. Règlement intérieur.....	3
Article 11. Document légaux remis - Facturation	3
Article 12. Propriété intellectuelle	4
Article 13. Différend	4

Article 1 : Présentation

Fica-Services SAS, organisme de formation enregistré sous le N°11950653795 auprès du préfet de région d'Ile de France, développe, propose et dispense des formations sous plusieurs formats : formations présentielles, formations à distance et formations mixtes (associant à la fois le présentiel et le distanciel). Fica-Services propose à ses clients des formations dites CATALOGUE, en format inter-entreprises (INTER) (inscription individuelle des stagiaires de plusieurs entreprises) ou en format formation intra-entreprise (INTRA) (convention de formation passée entre Fica-Services et un seul client entreprise pour ses collaborateurs).

Fica-Services propose également des formations SUR MESURE (proposition commerciale spécifique selon cahier des charges défini avec le client entreprise) ainsi que des prestations contribuant à des parcours de formation telles que des web conférences (webinar ou classe virtuelle).

Toutes les formations Fica-Services sont délivrées en français et nécessitent, de la part des participants, de maîtriser le français lu, parlé et écrit. Pour des formations en langues étrangères, l'intéressé doit contacter le service formation pour un devis.

Fica-Services propose également des services de soutien technique à ses clients, telle que l'assistance technique sur site ou hors site, gestion d'une hotline et/ou d'un service technique automobile et le service Flying-Docteur, sur un plan national et DOM/TOM, pour tous véhicules y compris électrique et hybride.

Article 2 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les formations et services à destination de professionnels ou de particuliers (désignés ci-après le client) dispensées par Fica-Services et excluent l'application de toute autre disposition, à l'exception d'accords spécifiquement mis en place dans le cadre de contrats de partenariat annuels ou pluriannuels avec des entreprises ou réseaux.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Fica-Services se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie des présentes conditions générales de vente.

Article 3 : Modalités d'inscription et paiement des services.

Pour l'ensemble des formations présentielles et mixtes, toute inscription prend effet à réception du bulletin d'inscription renseigné ou de devis validé formalisant l'accord du client sur l'objectif, le contenu, la date et le coût du stage de formation (ou proposition commerciale comportant ces mêmes informations pour les INTRA ou SUR MESURE), ainsi que sur l'ensemble des services exécuté par Fica-Services contrat.

Concernant le paiement de la formation, le client doit faire parvenir à Fica-Services à l'inscription, et au plus tard avant le démarrage de la formation :

- 1. Le règlement de 100% du coût de la formation sera réglé par le client à Fica-Services.*
- 2. Le devis ou contrat signé.*
- 3. Concernant les autres services le paiement s'effectuera 30 jours après la prestation.*

Le règlement du solde est transmis à Fica-services par chèque ou virement dans tous les cas, avant démarrage de la formation, sauf accord préalable entre les partis.



Article 4 : Convocation aux formations.

Dans le cas d'une formation inter-entreprises, présentielle ou mixtes, une convocation indiquant les renseignements concernant la session en question est adressée à l'intention du stagiaire (date, lieu, heure).

Dans le cas d'une formation intra-entreprise, une confirmation de réalisation (convention de formation) de la session est adressée au commanditaire de la session. Celui-ci se charge de diffuser les informations à l'ensemble des participants du groupe.

Dans le cas d'une formation à distance, et pour l'ensemble des formations présentielles et mixtes, un mail notifie au client, stagiaire, l'ouverture de son droit d'accès et un lien pour accéder à la plateforme. La durée de validité de cet accès sera également spécifiée dans ce mail.

Article 5 : Absence, Report, Annulation.

Le client a la possibilité de reporter ou d'annuler l'inscription d'un ou plusieurs stagiaires aux sessions de formation. Ces demandes de report ou d'annulation ne pourront être acceptées que si elles surviennent plus de trois semaines avant le début d'un cycle métier ou plus de 2 semaines avant le démarrage de toute autre type de formation, sauf cas de force majeure validée par Fica-Services.

En cas d'annulation ou de report communiqué à Fica-Services après ces délais, le montant total de la formation sera facturé au client.

En cas d'absence en formation, un justificatif est à produire dans les 5 jours ouvrés suivant le 1^{er} jour d'absence. Passé ce délai, Fica-Services facturera le montant intégral de la formation. Toute session commencée est due en totalité.

En cas d'abandon en cours de formation, Fica-Services facturera le montant intégral de la formation.

Article 6 : Report, Annulation.

Fica-Services, se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session de formation en cas de force majeure (cf. article 17) ou si le quota minimum de stagiaires n'est pas atteint, et en informera alors l'entreprise ou le stagiaire concerné dans les plus brefs délais.

Article 7 : Tarifs

Toutes les actions de formations Fica-Services sont soumises au taux de TVA en vigueur. Les tarifs sont donc exprimés en € HT et € TTC. En cas de variation du taux de TVA, celui-ci sera répercuté sur le coût de la formation au moment de la facturation.

Les prix des formations INTER sont ceux figurant sur le tarif en vigueur à la date de réalisation (devis et/ou bulletins d'inscription), hors conditions spéciales de « grands groupes » ou contrats de partenariat spécifiques.

Pour ces formations, ce tarif englobe l'intégralité de la prestation de formation. Les frais de repas, d'hébergement et de transport ne sont pas compris dans la prestation de formation, donc ne sont pas pris en charge par Fica-Services.

Les prix des formations INTRA et SUR MESURE sont ceux indiqués sur la proposition commerciale relative à l'action de formation en question. Les prix sont exprimés en € HT et € TTC.

Les tarifs, contenus et durées de nos formations sont susceptibles d'être modifiés selon l'évolution de la réglementation et l'évolution du marché. Fica-Services se réserve le droit d'adapter son offre à tout moment. Par conséquent, une régularisation administrative sera demandée conformément à ces éventuelles évolutions.

Article 8 : Conditions de Paiement

Les règlements sont exigibles à la commande si le client règle directement ; tout règlement non perçu le jour du démarrage de la formation annulera l'inscription, sauf convention ou contrat particulier. Pour les organismes prenant en charge la formation du client, les paiements sont exigibles à réception de la facture (et doivent rappeler le numéro de la facture correspondante).

Les règlements sont effectués par chèque à l'ordre de Fica-Services ou virement bancaire. Pour les cycles métier le client peut, sur demande, bénéficier de facilités de paiement. Cette demande fait l'objet d'une étude par nos services financiers. Pour les formations totalement à distance, le paiement de la formation sera effectué en amont.

ATTENTION ! Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne finalité de cette demande. Il appartient également au client de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription (ou par retour de mail suite à réception du devis).

Tout retard dans les paiements des factures émises par Fica-Services se traduira par une pénalité de 3 fois le taux légal pour intérêts conventionnels. Toute poursuite contentieuse par Fica-Services pour le recouvrement de ses factures entraînera de plein droit une majoration de 15% pour préjudice et trouble commercial avec un minimum de 80 euros. Fica-Services se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement ci-présentes, de suspendre ou d'annuler la poursuite de sa formation ainsi que les accès aux formations à distances.

Article 9 : Conditions de Paiement personne physique (1).

L'article L6353-6 du Code du Travail prévoit qu'une personne physique s'inscrivant à une formation Fica-Services à titre individuel et à ses frais, devra s'acquitter du paiement du prix du stage de la manière suivante :

- A l'issue du délai de rétractation (cf. délai en vigueur ci-dessous), 30 % du prix du stage devra être payé à l'organisme de formation,
- Le solde sera facturé dès lors que la formation aura démarrée.

Dans le cas où un échéancier est prévu, celui-ci prévaut sur tout autre document ou conditions générales de vente.

Les articles L6353-3 et L6353-5 du Code du Travail prévoient qu'un client, personne physique, qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, dispose d'un délai de rétractation de 10 jours pour les formations mixtes et présentiels, et 14 jours pour les formations à distance et ce, sans motif et à compter de la date de signature du devis ou autre document contractuel émis par Fica-Services. Cette notification doit être expédiée par lettre recommandée avec accusé de réception au service formation Fica-Services.

La totalité des sommes versées sera alors remboursée au client dans un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés suivant la date de réception dudit courrier.

[1] La notion de « personne physique » ne concerne pas les acheteurs individuels disposant d'une personnalité morale : travailleurs indépendants, chefs d'entreprises, gérants non-salariés...

Article 10 : Règlement intérieur.

Pendant toute la durée de la formation le stagiaire reste responsable vis à vis des tiers et Fica-Services. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de nature diverse.

De plus, avant toute formation, le client doit avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'y conformer. Ce règlement est disponible sur demande.



Article 11 : Document légaux remis - Facturation

Pour les formations réputées imputables conformément au livre IX du code du Travail concernant la Formation Professionnelle Continue, Fica-Services établit une facture. Cette facture est adressée à l'organisme gestionnaire des fonds de formation du client, ou à l'entreprise ayant validée l'inscription en régularisation du paiement effectué à la commande. L'entreprise s'engage à régler les factures émises par Fica-Services. Une convention de formation ou un devis est établi(e) en deux exemplaires dont l'une sera impérativement retournée signée à Fica-Services avant la formation. A l'issue de la formation, Fica-Services adresse au participant :

- **Une attestation de formation,**
- **Une facture.**
- **Une feuille de présence (sur demande)**

En tout état de cause, la remise de tout certificat, attestation, ou titre certifié délivré en fin de formation ou sanctionnant la formation objet des présentes CGV est conditionnée au complet paiement du prix de la formation par le client à Fica-Services et à son assiduité sur l'ensemble de son parcours de formation, à sa présence lors des phases d'examens (Jury soutenance de fin de cycle métier et passage des QCM de fin de chaque session).

En cas de perte par le stagiaire d'une ou plusieurs de ses attestations, un duplicata sera fourni à titre exceptionnel et sera facturé 20,00 euros TTC par document (frais d'envoi inclus).

Article 12 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Fica-Services pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive de Fica-Services.

Les contenus et le graphisme des programmes de formation dispensés par Fica-Services, la remise des supports de formation ou de tout autre document didactique par la société Fica-Services, quel qu'en soit le support, n'entraîne aucun transfert des droits moraux et patrimoniaux. La propriété des droits moraux et patrimoniaux sur les éléments ainsi communiqués, demeure intégralement celle de la société Fica-Services.

Toute reproduction intégrale ou partielle sur quel support que ce soit sans l'autorisation de son auteur est interdite (articles L.122-4 et L.122-5 code de la propriété intellectuelle).

Toute utilisation des supports à des fins commerciales, notamment concurrentes de l'activité de formation dispensée par la société Fica-Services est interdite et serait constitutive d'une infraction aux dispositions de l'article L.123-1 alinéa 1 du code de la propriété intellectuelle ainsi que d'une contrefaçon et d'un acte de concurrence déloyale.

Rappel des dispositions de l'article L.335-2 du code la propriété intellectuelle :

« Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit.

La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation et l'importation des ouvrages contrefaisants.

Lorsque les délits prévus par le présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 euros d'amende. »

Article 13 : Différents

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal du siège social de Fica-Services est seul compétent pour régler le litige.

